

Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs
Assemblée générale annuelle 2019
Procès-verbal

Date et lieu : le mardi 23 avril 2019 à 19 h à La Station, 201 rue Berlioz, L'Île-des-Sœurs

26 présences

1. Ouverture de l'assemblée :

Philippe Tremblay déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres présents. Il mentionne que les grands dossiers qui ont occupé l'APRIDS au cours des 12 derniers mois sont :

- La circulation dans l'île et aux abords de l'île;
- L'environnement, particulièrement les nombreuses coupes d'arbres dues à l'agrile du frêne.

2. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée

Jacques Sarrailh appuie Philippe Tremblay qui se propose comme président d'assemblée et qui propose Geneviève Guay comme secrétaire.

La proposition est adoptée.

3. Avis de convocation et quorum

Le quorum est composé des membres présents. Les travaux peuvent commencer.

4. Ordre du jour proposé :

- Ouverture de l'assemblée
- Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée
- Avis de convocation et quorum
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 23 avril 2018
- Rapport du président
- Rapport de la trésorière, approbation des états financiers 2018 et du budget 2019
- Résolution comptabilité 2019
- Rapport du président du comité de nomination et élection des administrateurs
- Période de questions
- Varia
- Clôture de l'assemblée

Mario Langlois propose l'adoption de l'ordre du jour; Jacques Sarrailh l'appuie.

L'ordre du jour est adopté.

5. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2018

Gilles Pomerleau propose l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée; Odette Mercier l'appuie.

Le procès-verbal de l'AGA 2018 est adopté.

6. Rapport du président

À titre informatif, Philippe Tremblay présente le rapport du président :

Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs
Assemblée générale annuelle 2019
Procès-verbal

- **Pont Champlain** : des représentants de l'APRIDS ont participé activement à toutes les rencontres du comité de bon voisinage, ils ont visité le chantier, appuyé les revendications des résidents du SAX qui étaient particulièrement touchés par l'impact des travaux, notamment par les coupes d'arbres. Ils ont formulé plusieurs recommandations pour atténuer l'impact des travaux sur la circulation. Plusieurs de leurs interventions ont mené à des résultats concrets.
- **Le comité environnement** s'est particulièrement intéressé aux coupes d'arbres, tant sur les terrains publics que privés. Il suit de près la replantation d'arbres pour remplacer les frênes qui doivent être coupés en raison de l'agrile et qui sont particulièrement nombreux sur le boulevard de L'Île-des-Sœurs et la Place du Commerce. Le comité s'intéresse aussi à l'avenir du Lac Lacoursière dont la survie est menacée par des décisions du ministère de l'environnement qui entend traiter ce plan d'eau comme un véritable lac. L'APRIDS appuie les démarches de l'Arrondissement qui cherche à faire changer cette classification problématique.
- **La signalisation des rues** : l'APRIDS a entrepris des démarches pour obtenir une meilleure signalisation aux principaux carrefours de l'île afin d'améliorer la fluidité de la circulation. Il y a bon espoir que ce dossier soit réglé avant la fin de l'année scolaire.
- **La Pointe-Nord et le REM** : L'APRIDS suit de près les consultations sur le plan d'urbanisme de la Pointe-Nord et sur l'avenir des circuits de transports qui seront modifiés à l'arrivée du REM.
- **Reconnaissance de l'APRIDS par l'Arrondissement** : à la suite de la recommandation de la dernière assemblée générale, l'APRIDS a obtenu une reconnaissance de l'Arrondissement comme organisme communautaire. Ce statut donne droit à des réductions du prix des assurances. Il permet aussi d'obtenir des tarifs réduits pour la location de salles.
- **Rencontres électorales** : le président rappelle que l'APRIDS organise depuis plusieurs années des rencontres de candidats aux élections municipales, provinciales et fédérales. Il en profite pour demander aux membres présents si cette activité mérite d'être maintenue. Ceux-ci répondent que oui, sans hésiter. Aux élections provinciales de l'automne 2018, la participation a été un peu faible, parce que la date de la rencontre a coïncidé avec un débat télévisé. À éviter si possible à l'avenir.

7. **Rapport de la trésorière, approbation des états financiers 2018 et du budget 2019**

Philippe Tremblay remercie Germaine Montpetit d'avoir accepté la fonction de trésorière en 2018 et remercie Gilles Pomerleau qui a occupé cette fonction pendant plusieurs années et qui a quitté le CA en 2018.

La nouvelle trésorière Germaine Montpetit présente son rapport. L'exercice financier 2018 accuse un déficit de 473 \$. La réserve provenant du fonds de défense du Parc Lafontaine, menacé par les projets de construction d'écoles, reste intouchée à ce jour. En plus de ce fond, l'APRIDS dispose d'une réserve provenant de surplus cumulés. Le budget de 2019 prévoit un équilibre des revenus et dépenses.

Daniel Manseau propose d'approuver les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ainsi que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2019. Hélène Delisle l'appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs
Assemblée générale annuelle 2019
Procès-verbal

8. Résolution comptabilité 2019 : Les membres autorisent le conseil d'administration à nommer, à sa discrétion, une personne spécialisée en comptabilité et à déterminer sa rémunération, s'il y a lieu.

Mario Langlois propose; Peter Janssen l'appuie.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

9. Rapport du comité de nomination et élection des administrateurs : Mario Langlois explique que le comité de nomination a été mis en place le 20 janvier et qu'il était composé de lui-même et de Philippe Tremblay. Le formulaire de mise en candidature a été envoyé aux membres en même temps que l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle. Aucune mise en candidature n'a été reçue.

Mario Langlois explique qu'étant donné qu'aucune mise en candidature en règle n'a été reçue par le comité de nomination dans les délais prévus, il s'ensuit que les six (6) personnes proposées par le comité de nomination comme membres du conseil d'administration pour l'année 2019-2020 sont élues par acclamation.

Les personnes élues pour la prochaine année sont :

- Geneviève Guay
- Mario Langlois
- Germaine Montpetit
- Jacques Sarrailh
- Philippe Tremblay
- Daniela Villatora

Période de questions

- **Le nouveau pont Champlain :** André Joyal s'inquiète d'autres retards possibles avant l'ouverture du nouveau Pont Champlain et il demande si l'APRIDS a des informations privilégiées à ce sujet. Réponse non. Pas d'informations privilégiées.

- **La piste cyclable du nouveau pont :** Francine Beaudry demande si la piste cyclable du nouveau pont sera ouverte en même temps que les voies de circulation automobile. Mario Langlois dit que nous n'avons pas cette information, mais qu'il est possible que l'accès à la piste ne puisse être ouvert qu'une fois les travaux complétés sur le boulevard René-Lévesque. Le boulevard René-Lévesque va être éventré au mois d'août pour installer des capteurs d'eau souterrains. L'accès à la piste cyclable du pont Samuel-de Champlain pourrait donc devoir attendre la fin de ces travaux.

- **Le comité environnement :** Hélène Delisle demande des précisions sur la distinction entre les comités Environnement et Développement durable. Philippe Tremblay explique qu'il y a un seul comité Environnement qui a simplement changé de nom. Andréa Kneeland ajoute que ce comité dont elle fait partie s'intéresse aux problèmes d'éclairage public, à la question des arbres, au bruit des souffleuses à feuilles, au suremballage dans les grands commerces comme

Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs
Assemblée générale annuelle 2019
Procès-verbal

IGA et Provigo, et qu'il prépare une collecte de déchets dangereux pour le 15 juin (date pas encore garantie).

- **La réserve financière de l'APRIDS** : Hélène Delisle demande aussi à quoi sert la réserve financière de l'APRIDS?

Mario Langlois explique que cette réserve provient de dons reçus par le CDDIDS dans le cadre d'une campagne de levée de fonds (« Adoptez un arbre ») visant la sauvegarde du parc de la Fontaine (parc) lors du débat sur le projet d'une deuxième école. Aux termes de la convention de fusion entre l'APRIDS et le CDDIDS, l'APRIDS a pris les engagements : (1) de conserver ces fonds dans un compte distinct rapportant des intérêts dans le but de servir exclusivement à la défense et à la sauvegarde du parc contre toute tentative éventuelle d'agrandissement de la 2^e école dans le parc jusqu'à l'accomplissement de certaines éventualités, dont celle où la CSMB deviendrait propriétaire d'un terrain à L'Île-des-Sœurs destiné à y construire une 3^e école primaire; et (2) d'offrir aux donateurs de 500 \$ et plus (« Adoptez un arbre ») la possibilité de recevoir un remboursement advenant un reliquat des fonds.

Les fonds doivent donc servir à entreprendre des démarches judiciaires, si nécessaire. Si la CSMB acquiert un terrain pour la 3^e école, l'APRIDS devra rembourser les grands donateurs (500\$ et plus) dont certains ont versé des contribution de 1 000 \$ au fond, voire même 2000\$ dans un cas. Le remboursement se fera selon une formule équitable à être déterminée par son conseil d'administration en consultation avec les donateurs ayant versé une contribution de 500 \$ et plus.

- **Le golf** : Daniel Manseau demande si l'APRIDS a une position sur le golf...

Mario Langlois explique qu'il est difficile pour l'APRIDS d'intervenir de façon efficace dans le dossier impliquant un entrepreneur privé qui a maille à partir avec l'Arrondissement. M. Manseau croit que l'APRIDS devrait s'en mêler quand même. Philippe Tremblay demande si l'APRIDS devrait s'occuper en priorité des questions environnementales liées au golf (l'eau de l'aqueduc et l'éclairage trop violent) ou des questions de tarifs et d'accessibilité. Il n'y a pas de réponse claire de l'assemblée. Toutes les aspects du dossier préoccupent les participants.

- **Le REM et les services** : Bruno Courtemanche exprime son inquiétude quant aux changements qui suivront l'arrivée du REM.

Philippe Tremblay explique que nous en saurons plus demain (24 avril 2019) lors de la consultation de la STM sur les circuits d'autobus qui aura lieu au Centre Elgar.

- **Le plan d'urbanisme de la Pointe Nord** : Daniel Manseau demande ce qu'il est advenu du plan d'urbanisme de la Pointe Nord.

Philippe Tremblay précise que la consultation n'est pas terminée. Autres étapes à venir.

Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs
Assemblée générale annuelle 2019
Procès-verbal

- **Le Pont de contournement** : un membre pose une question sur l'avenir du pont de contournement.

Mario Langlois répond qu'il est clair que les autorités ont l'intention de le démanteler après la construction du REM. Devant le manque d'intérêt des instances publiques, l'APRIDS a renoncé à faire la promotion d'un projet de parc sur ce pont.

- **Varia** : aucune proposition de sujet

Clôture de l'assemblée à 20 h 30, proposée par Philippe Tremblay, appuyé par Mario Langlois.
Résolution adoptée à l'unanimité.